

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLES DE :
LA BOISSIERE DES LANDES
SAINT AVAUGOURD DES LANDES



ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
POUR LE DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT
LA LANDES DES HAIES

Du Lundi 25 Août au lundi 8 septembre

1^{Ere} PARTIE : RAPPORT D'ENQUETE

Commissaire Enquêteur : Jacky RAMBAUD

Destinataires :

Monsieur le Maire de La Boissière des Landes

Monsieur le Maire de Saint Avaugourd des Landes

Table des matières

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
2. GENERALITES	3
2.1. Objet de l'enquête.....	3
2.2. Nature et caractéristique des projets de déclassement du domaine public	4
2.2.1. Plan de situation du chemin rural à déclasser	4
2.2.2. Plan parcellaire du chemin rural à déclasser	5
2.2.3. Photo aérienne du chemin rural à déclasser.....	5
2.2.4. Plan de bornage du chemin rural à déclasser.....	6
2.3. Composition du dossier soumis à l'enquête.....	7
3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	7
3.1. Chronologie des événements avant l'enquête	7
3.2. Chronologie des événements pendant l'enquête	8
3.3. Chronologie des événements après clôture des registres d'enquête	8
3.4. Déroulement.....	8
3.5. Information du public Publicité et affichage	8
3.6. Accueil du public	9
3.7. Clôture de l'enquête	9
4. ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	9
4.1. Observations du commissaire enquêteur sur le dossier.....	9
4.2. Observations du public.....	10
4.2.1. Observations inscrites sur le registre d'enquête publique :.....	10
4.2.2. Observations reçues par courriel annexées au registre d'enquête :.....	10
4.2.3. Observations reçues par courrier postal annexées au registre d'enquête :.....	10
4.3. Analyse du commissaire enquêteur sur les observations du public	12
5. LISTE DES PIECES DU DOSSIER.....	13

2^{ème} PARTIE : CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3, R.141-4 et suivants ;

Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1311-1 ;

Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment l'article L. 2141-1 ;

Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment les articles L.134-1 à L.134.2, R.134-3 à R.134-32 ;

Décision du Président du Tribunal Administratif de NANTES portant établissement de la liste des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2025 ;

Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.161-10-1 et R.161-25 à R.161-27

Les délibérations concordantes des conseils municipaux de Saint Avaugourd des Landes en date du 1^{er} juillet 2025 et de La Boissière des Landes en date du 22 juillet 2025, décidant d'engager une procédure conjointe de déclassement ;

La liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteur pour la Vendée en 2025 ;

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique .

L'arrêté conjoint des maires de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes n° 2025-08-077 en date du 01/08/2025 prescrivant l'enquête publique.

2. GENERALITES

2.1. Objet de l'enquête

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations entre le public et l'administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative compétente avant la prise de décision »

L'enquête est donc préalable à la prise de décision de l'administration.

Dans le cas présent ce chemin se situant pour partie sur la commune de La Boissière des Landes et pour partie sur celle de Saint Avaugourd des Landes, il s'agit d'une enquête publique conjointe aux deux communes.

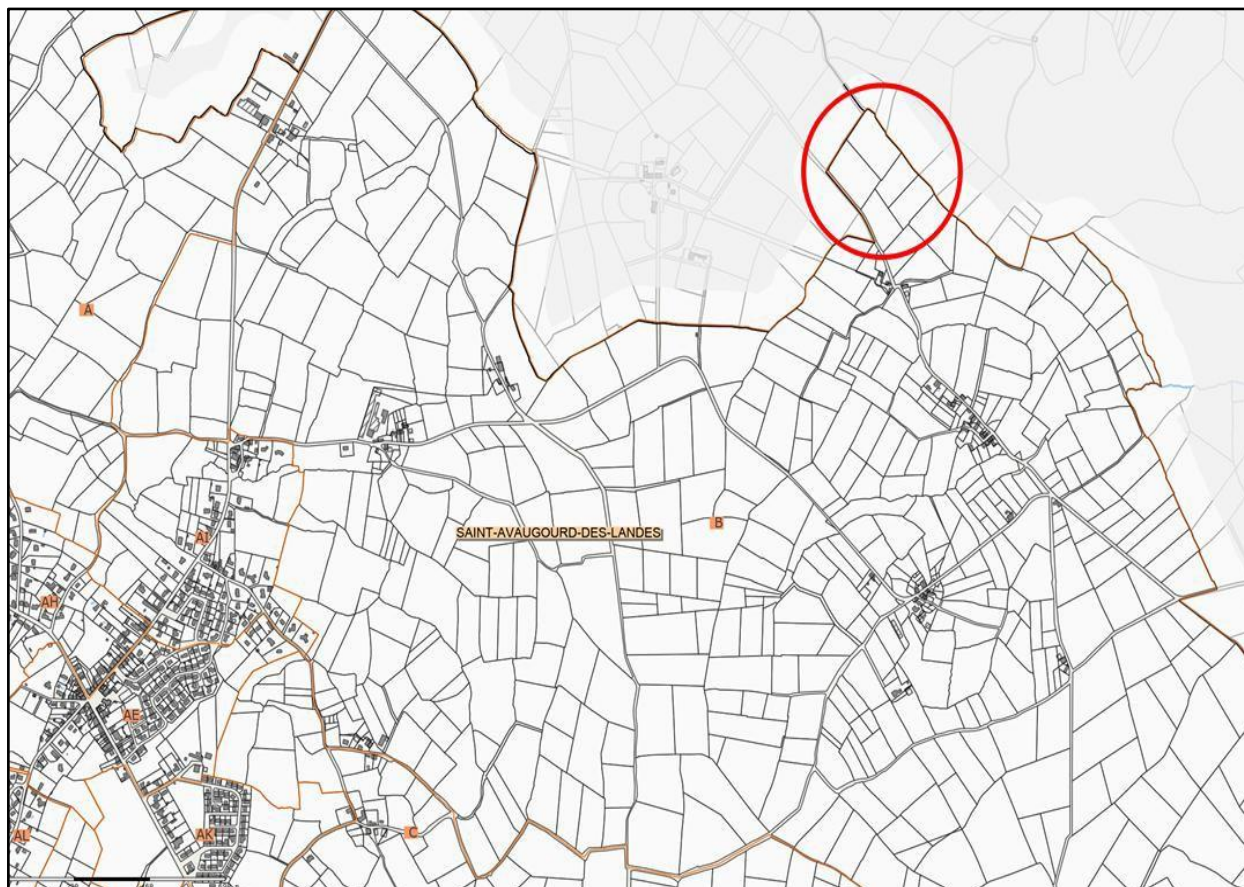
Le chemin rural bordant les parcelles cadastrées B372 et B371, situé au lieu-dit La Lande des Haies n'est plus affecté à l'usage public depuis des années et n'est plus entretenu depuis très longtemps.

Un riverain, exploitant agricole, propriétaire des parcelles jouxtant ce chemin inutilisable et inutilisé par le public, souhaite l'acquérir.

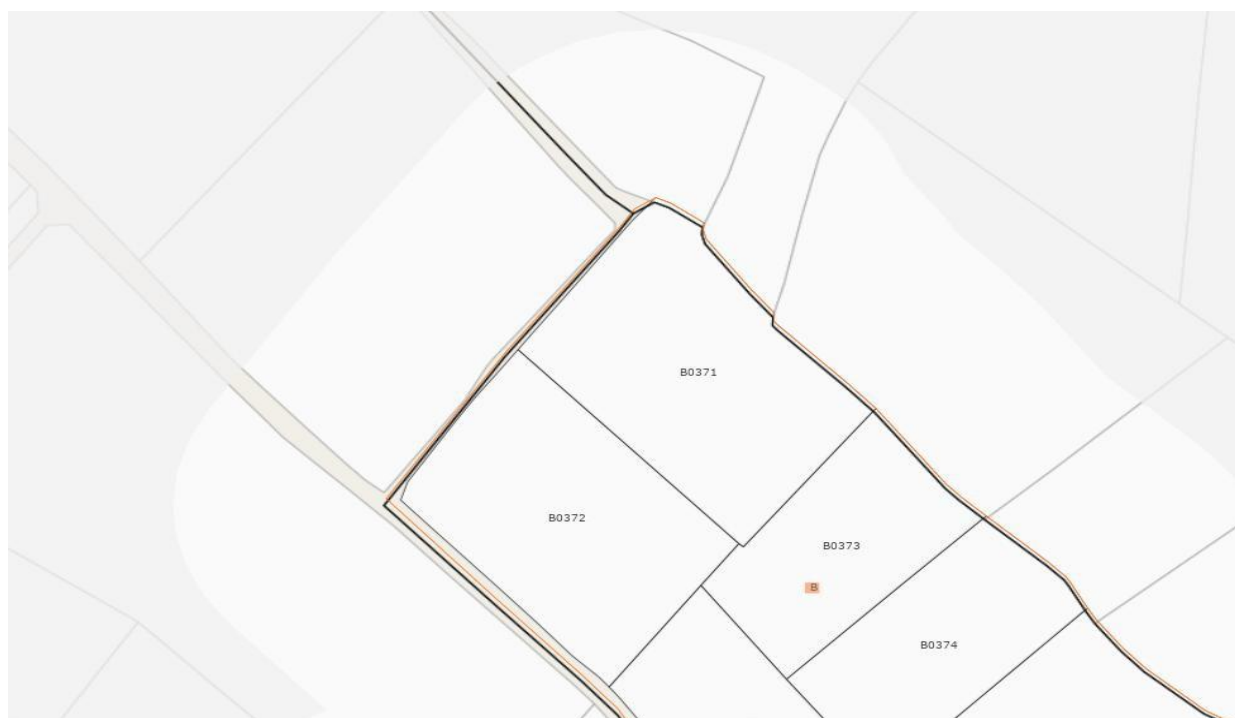
Les conseils municipaux ont mandaté leurs maires respectivement le 1er juillet 2025 pour Saint Avaugourd des Landes et le 22 juillet 2025 pour la Boissière des Landes pour organiser l'enquête publique. Les deux conseils municipaux ont émis un avis favorable au lancement de la procédure.

2.2. Nature et caractéristique des projets de déclassement du domaine public

2.2.1. Plan de situation du chemin rural à déclasser



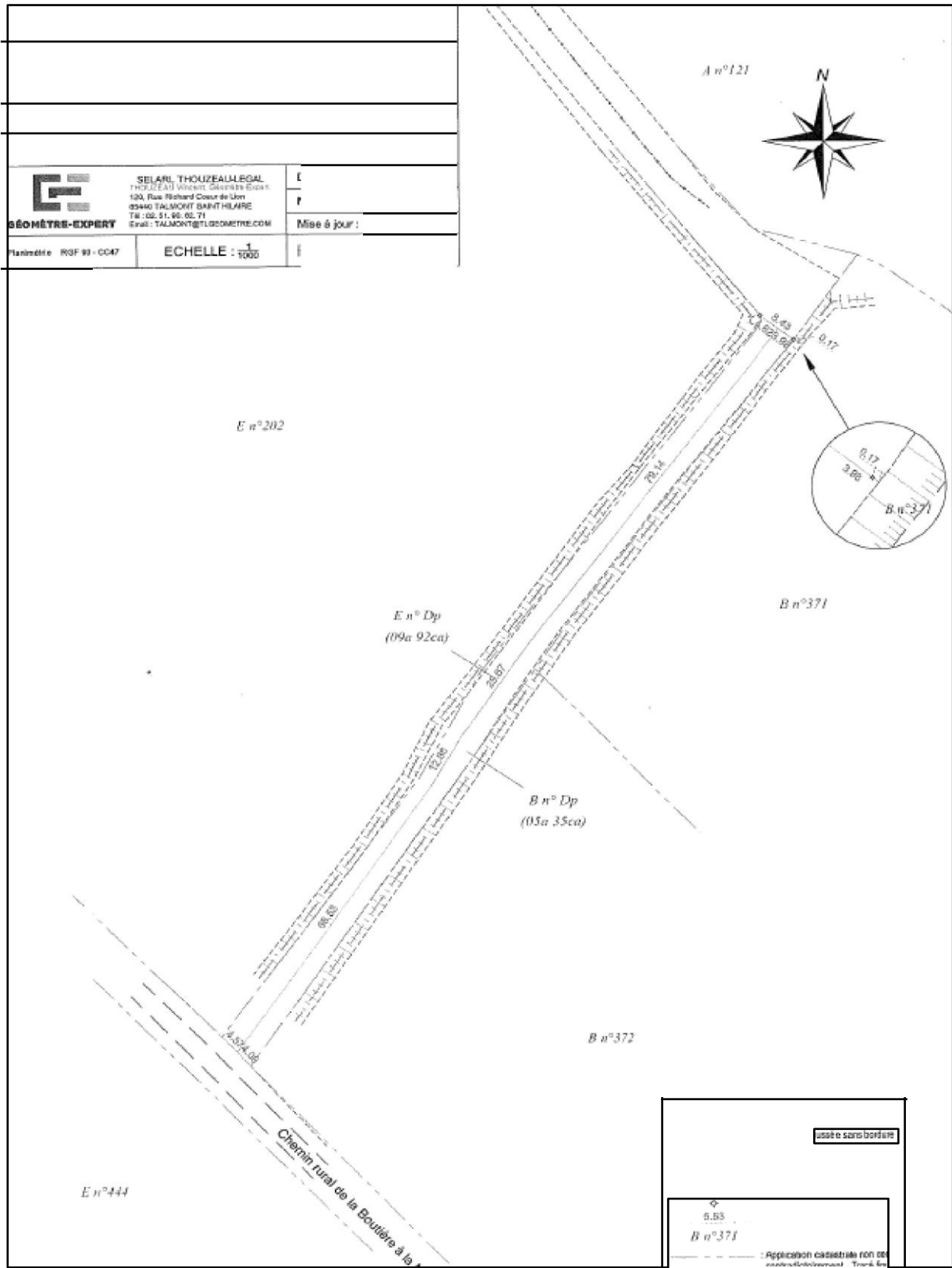
2.2.2. Plan parcellaire du chemin rural à déclasser



2.2.3. Photo aérienne du chemin rural à déclasser



2.2.4. Plan de bornage du chemin rural à déclasser



2.3. Composition du dossier soumis à l'enquête

Le dossier d'enquête a été élaboré par la commune de Saint Avaugourd des Landes conjointement avec celle de La Boissière des Landes il est composé :

- ▶ De 2 registres d'enquête, pour chacune des 2 communes ;
- ▶ d'une notice explicative rappelant l'objet de l'enquête, le contexte réglementaire et comprenant :
 - la localisation du chemin à déclasser du domaine public en vue de son aliénation,
 - une présentation du contexte justifiant la demande ;
 - les délibérations des conseils municipaux ;
 - les modalités de déroulement du déclassement ;
 - les références réglementaires.

En annexe :

- les délibérations des Conseils Municipaux des 1^{er} et 22 juillet 2025 sur la procédure de déclassement du domaine public ;
- l'arrêté conjoint des Maires n° 20225-08 en date du 1^{er} août 2025 prescrivant l'enquête publique et la décision nominative du commissaire enquêteur ;
- Le plan de situation du déclassement sur le territoire communal ;
- Le plan établi par le géomètre ;
- Publicité et affichage :
 - Les photos de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur les panneaux des actes administratifs des mairies de La Boissière des Landes et de Saint Avaugourd des Landes ;
 - le plan et les photos des affichages sur site et aux alentours du site ;
 - des copies d'articles de la vie municipale mentionnant l'avis d'enquête publique ;
- la copie des courriers adressés en recommandé aux riverains concernés par les déclassements.

3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3.1. Chronologie des événements avant l'enquête

- Mardi 17 juin 2025, réunion de planification en Mairie de Saint Avaugourd des Landes avec, Mme VRIGNON adjointe aux finances et Madame BARRAUD Secrétaire Générale-Direction Générale pour la commune de St Avaugourd des Landes et de Mme COUTANT Carole, Secrétaire Générale-Direction Générale pour la commune de La Boissière des Landes.
Visite des lieux;
- Vendredi 22 août à 9h45 paraphes des registres et des dossiers en vue de l'ouverture de l'enquête le lundi 25 août à 9h et de la permanence prévue de 16h à 18h.

3.2. Chronologie des événements pendant l'enquête

- Lundi 25 août ouverture de l'enquête publique, permanence du commissaire enquêteur de 16h à 18h en mairie de La Boissière des Landes. Visite de 4 personnes : Mme GILLET, M. PASTEUR, Mme FOURNIER née DUCHAINE et M. FOURNIER. Leurs visites sont mentionnées sur le registre.
- Lundi 8 septembre ouverture de la 2^{ème} et dernière permanence de 10h30 à 12h30 en mairie de La Boissière des Landes.
Pas d'observations inscrites au registre. Deux courriers sont annexés au registre, celui de Monsieur PASTEUR Jean-Louis et celui de Monsieur COULAS A. Visite de Monsieur DUCHAINE pour consultation du dossier.
S'agissant d'une enquête conjointe avec Saint Avaugourd des Landes, un courriel de Madame C GILLET est remis au commissaire enquêteur pour être annexé au registre.
A 12h30, clôture du registre d'enquête publique conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2025-08-077.

3.3. Chronologie des événements après clôture des registres d'enquête

- Lundi 15 septembre à 10 h remise du rapport, des conclusions motivées et avis à Messieurs les Maires de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes en présence de Mme BARRAUD.

3.4. Déroulement

L'enquête s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs du 25 au 8 septembre 2025 inclus.

Les observations sur le dossier soumis à l'enquête pouvaient être consignées sur le registre d'enquête en mairie de Saint Avaugourd des Landes ou en mairie de la Boissière des Landes ou bien être adressées par voie postale à M. le commissaire-enquêteur ; mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fevre, 85540 Saint Avaugourd des Landes ou Mairie de la Boissière des Landes 2 rue de la Fontaine, 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique1@saint-avaugourd-des-landes.fr

Pendant cette enquête, le commissaire enquêteur a reçu de la part du personnel communal des deux communes toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

3.5. Information du public Publicité et affichage

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers sur support papier sont restés à la disposition du public pendant les heures d'ouverture en mairies de La Boissière des Landes et de Saint Avaugourd des Landes. Le dossier dématérialisé pouvait être consulté sur un poste informatique en ce même lieu, il était également consultable sur les sites internet <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/> et <https://www.laboissieredeslandes.fr/>.

"L'Avis au Public" se référant à l'arrêté conjoint des maires est resté affiché sur le panneau d'affichage administratif extérieur de la mairie, du 11 août au 8 septembre 2025 inclus. Cet avis au public a également été affiché aux abords du chemin communal concerné et publié sur les sites internet des deux communes.

Un certificat d'affichage a été produit par les deux mairies.

Le maire de Saint Avaugourd des Landes a adressé le 6 août 2025 un courrier en recommandé avec accusé de réception aux 6 propriétaires dont les parcelles se situent dans l'environnement proches du projet de déclassement :

Mme MALLARDEAU Françoise ;
Mme TESSIER Madeleine ;
M. GUERINEAU Christian ;
M. MALLARDEAU Laurent ;
Mme MALLARDEAU Catherine ;
M. ROBIN Jean-François.

Le maire de La Boissière des Landes a adressé le 6 août 2025 un courrier en recommandé avec accusé de réception aux 3 propriétaires dont les parcelles se situent dans l'environnement proches du projet de déclassement :

M. ROBIN Jean-François ;
Mme FOURNIER Marie-José ;
M. FOURNIER Gabriel.

3.6. Accueil du public

Au cours des deux permanences, le commissaire enquêteur a reçu 5 personnes.

La mobilisation du public pour cette enquête a été conforme aux attentes avec la visite des riverains de la parcelle à déclasser, alertés par les panneaux "Avis d'Enquête Publique"

Les bureaux mis à disposition pour la réception du public étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3.7. Clôture de l'enquête

Le lundi 8 septembre à 12h30, terme officiel de l'enquête, conformément à l'article 2 de l'arrêté conjoint, le commissaire enquêteur a procédé à la clôture des registres d'enquête.

Le déroulement de l'enquête n'appelle pas de remarques particulières

4. ANALYSE DES OBSERVATIONS

4.1. Observations du commissaire enquêteur sur le dossier

Le dossier à disposition du public est conforme aux dispositions de l'article R141-6 du code la voirie routière tel que décrit au chapitre 2.3 du présent rapport.

Les annexes jointes au dossier (les délibérations, l'arrêté, l'avis d'enquête, les courriers d'information aux riverains,) apportent toutes les précisions utiles sur les procédures engagées par les communes de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes.

4.2. Observations du public

4.2.1. Observations inscrites sur le registre d'enquête publique :

Il n'y a pas eu d'observations inscrites sur le registre, mais simplement mention des visites pour consultation du dossier et échanges avec le commissaire enquêteur.

Analyse du commissaire enquêteur :

Les personnes qui se sont présentées souhaitent avant tout comprendre la procédure d'aliénation/déclassement afin de transmettre leurs observations ultérieurement avant la clôture de l'enquête.

4.2.2. Observations reçues par courriel annexées au registre d'enquête :

C1 : courriel de Madame GILLET signé Dr C. Gillet.

"Monsieur, Madame, l'enquête publique initiée par la municipalité, concernant la déclassification d 1 chemin creux disparu, m'a interpellée. Alors que les élus vendéens se font les chantres du bocage, de La Défense vertueuse des haies et chemins, localement les mêmes haies sont saccagées, les chemins disparaissent ou sont brutalement fermés à la circulation des promeneurs et usagers. pour ce chemin creux en particulier, l'histoire de sa disparition, voulue et programmée, est édifiante. Il est vrai qu' il séparait 2 parcelles appartenant au même propriétaire. A l'heure des tracteurs géants il devenait très gênant. Dans 1 premier temps 1 grosse butte de terre en a interdit l'accès, puis la double rangée d'arbres a été abattue en l'espace de 2 ans, le bois a été coupé et certainement vendu !! Reste 1 grosse haie partiellement détruite qui laisse maintenant le passage aux engins agricoles. Enfin cet été, le pouvoir de drainage de la végétation étant quasiment détruit, des travaux de drainage ont été entrepris sur les 2 parcelles avec l'enfouissement de gros tuyaux en plastique jaune. J'ai bien dit plastique alors que tout le monde dénonce la pollution de ces mêmes plastiques qui nuisent globalement aux êtres vivants et à la nature. Toute cette destruction rurale, toute cette gestion anarchique se fait sans rationalité, sans concertation et je m'interroge sur la place des communes qui sont mises devant le fait accompli et qui ne gèrent plus grand chose. Sommes-nous en France(pays de lois et de droits) ou au Far West ? Le débat est ouvert, mais je suis persuadée qu' une gestion prospective est plus respectueuse que le fait accompli ! Dr C Gillet"

4.2.3. Observations reçues par courrier postal annexées au registre d'enquête :

L2 : lettre de Monsieur COULAS A.

La Boissière le 3/09/25 -

(2)

M. le Commissaire enquêteur,

Je partage toute les observations de Monsieur Pasteur notamment sur le drainage réalisé au feu rapidement à mon avis avant la fin de l'enquête publique sur la fréquence de M^{me} Gillet -

*A. Coulas
habitant à "le Flacay"
85430 La Boissière du Landais*

A Coulas

L2 : annexée au registre le 8/09/2025

[Signature]

L1 lettre de Monsieur PASTEUR Jean-Louis



L1 annexée au registre Re
8109.

La Boissière des Landes le mercredi 03 septembre 2025

①

Messieurs les Maires des communes de La Boissière des Landes et de Saint Avaugourd des Landes.

Merci pour cette enquête publique concernant le déclassement d'un chemin rural « La lande des Haies ». Cela permet à la population locale de s'exprimer sur ce sujet très sensible et important relatif à notre bocage Vendéen.

Comme aperçu sur le cadastre, ce chemin permettait de rejoindre les deux communes et faisait correspondre des réseaux de chemins communaux.

Bien sûr, depuis longtemps ce chemin, obstrué à chaque extrémité, n'était pas entretenu et par conséquent non utilisé par la population.

Cela aurait pu aussi faire l'objet d'une réhabilitation qui aurait amélioré la richesse locale de ces chemins de plus en plus demandée et utilisés.

Encore un chemin qui disparaît, avec deux haies, une de chaque côté avec des arbres magnifiques certainement centenaires, qui ont été délibérément et sans pudeur abattus pour récupérer le bois et faire croire à une allée de ronces.

Je n'ai rien contre les agriculteurs au contraire, car ils nourrissent la population et ils contribuent largement à la beauté des paysages.

Combien de haies et de chemins ont été détruits depuis très peu d'années ? Il faut des siècles pour reconstituer de telles haies qui contribuent à la régulation de l'eau, du vent, et l'abattage systématique contribue à l'augmentation du réchauffement climatique. Les scientifiques le disent et le dénoncent.

Le drainage qui a été réalisé le mois dernier dans les deux parcelles de chaque côté de ce chemin (en partie détruit avant le résultat de l'enquête publique) met en danger d'inondation la propriété de Madame Gillet à La Porterie. En effet, l'évacuation de ces drainages traverse la route et se déverse dans une mare, près de sa propriété, dans un champ qui est déjà sensible aux inondations. A suivre de près en période de grosses pluies.

Je profite donc de cet espace d'expression pour demander en contre partie de ce chemin « La lande des haies » qui ne sera malheureusement pas conservée, la réhabilitation du GR du Pontreau depuis la ferme du Pontreau (commune de Saint Avaugourd) et qui longe le bois de La Chesnelie. Cette demande a déjà été faite aux précédentes équipes municipales sans résultat.

En conséquence, les promeneurs, les cyclistes vététistes cavaliers ou autres, se détournent dans le bois de La Chesnelie et viennent traverser nos propriétés privées.

Toujours dans le soucis du patrimoine, ce GR est une ancienne route du sel qui partait de la Tour de Moricq jusque dans les terres en direction d'Aubigny, La Roche sur Yon.... C'est un joyau du patrimoine qui mettrait en valeur les deux communes qui se revendiquent du « Bon vivre à la campagne ».

Je veux remercier Monsieur Jacky Rambaud qui m'a reçu à Saint Avaugourd le lundi 25 août. Nous avons eu un bon échange en présence également de Madame Gillet, très inquiète de sa situation.

Je souhaite prendre rendez vous ultérieurement avec Monsieur le Maire pour prolonger cette discussion.

Bien Cordialement.

Jean-Louis Pasteur

JR.

4.3. Analyse du commissaire enquêteur sur les observations du public

Les riverains destinataires des courriers recommandés avec accusé de réception ne se sont pas manifestés ni par courriers ni en se présentant aux permanences.

Cinq personnes proches du chemin rural à déclasser, alertées par les avis d'enquête se sont présentées aux permanences, et trois ont adressé leurs observations par lettre ou par courriel.

Madame GILLET constate que les chemins ruraux et les haies disparaissent ou sont fermés à la circulation. Elle déplore l'utilisation du plastique pour les installations de drainage, et pense que la gestion en est anarchique et que tout se fait sans rationalité.

Une gestion prospective serait plus respectueuse que le fait accompli.

Monsieur PASTEUR pense que ce chemin aurait pu faire l'objet d'une réhabilitation, avec ses haies situées de part et d'autre.

Il considère que le drainage qui a été réalisé le mois dernier met en danger d'inondation la propriété de Madame GILLET à La Porterie.

Il profite de cet espace d'expression qu'est l'enquête publique pour "demander en contrepartie de ce chemin "La Lande des Haies" la réhabilitation du GR du Pontreau depuis la ferme du Pontreau (commune de Saint Avaugourd des Landes) et qui longe le bois de la Chesnelie. Demande déjà faite sans succès."

Il note que ce GR est une ancienne route du sel et donc un joyau du patrimoine pour les deux communes qui se revendiquent du "Bon vivre à la campagne".

Monsieur COULAS, partage toutes les observations de Monsieur PASTEUR sur le drainage réalisé avant la fin de l'enquête.

Le 15 septembre 2025, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté conjoint des maires, le commissaire enquêteur a remis, aux maires des deux communes, dans les délais impartis, son rapport, ses conclusions motivées et avis, les registres d'enquête, les annexes, et le dossier complet.

Les conclusions personnelles et avis motivés du commissaire enquêteur sont traités séparément dans la 2^{ème} partie.

Fait à, Saint Avaugourd des Landes le 15 août 2025

Jacky RAMBAUD

Commissaire Enquêteur



5. LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER

DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT LA LANDES DES HAIES COMMUNES DE LA BOISSIERE DES LANDES ET DE ST AVAUGOURD DES LANDES LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE		
Désignation Pièce	Date émission	Nombre de Pages
Délibération du Conseil Municipal de La Boissière des Landes N°20250722	22/07/2025	2
Délibération du Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes N° 2025.0701.037	01/07/2025	2
Arrêté Conjoint prescrivant l'enquête publique N° 2025-08-077	01/08/2025	2
Notice explicative	08/2025	22
Copie des courriers adressés aux riverains en recommandés avec A/R	06/08/2025	9
Courriel de Mme GILLET C	08/09/2025	1
Lettre de Monsieur PASTEUR Jean-Louis	08/09/2025	1
Lettre de Monsieur COULAS A	08/09/2025	1
Certificat d'affichage La Boissière des Landes	10/09/2025	1
Certificat d'affichage Sait Avaugourd des Landes	10/09/2025	1
Registre de La Boissière des Landes	08/08/2025	8
Registre de Saint Avaugourd des Landes	08/08/2025	8
Rapport	15/09/2025	13
Conclusions motivées et avis	15/09/2025	6